

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016 A 20 HEURES

Présents : M.GLAIZOL Denis, Maire- M.COUTURIER Dominique, Adjoint- M.REGAL Philippe, Adjoint- Laurent ROSSI , Adjoint- M.DESCHAMPS Christophe- M. MORFIN Marc- Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie- M. GUILLOT Joël- Mme REGAL Chantal ,M.MINODIER Florian – Mme DESBOS Monique- Mme MONTET Véronique –

Absents : Laurent GÉRY

Excusés : Christiane CHANTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESCHAMPS -

Objet : Promesse de vente d'immeuble -

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'un bail commercial de dérogation a été passé avec la SARL TIMELAIRE pour l'exploitation d'un restaurant dans les locaux situés au 55 rue Centrale , cadastrés section AB n° 141-142-143 et 254 .

Pour faire suite à cette démarche , un projet de promesse unilatérale de vente a été réalisé pour ce même ensemble immobilier.

Monsieur le maire donne lecture du document à l'assemblée.

Cette promesse unilatérale de vente prévoit que la vente interviendra au plus tard le 22 mai 2019 -

Passé ce délai, si la vente n'a pas eu lieu, la promesse de vente sera considérée comme caduque.

Le prix de vente est fixé à 250 000 €

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de promesse unilatérale de vente pour un montant de 250 000 € à conclure avec la SARL TIMELAIRE , représentée par monsieur Franck GARNIER, gérant
- PRECISE que la promesse unilatérale de vente sera transmise au centre des impôts de Tournon pour y être enregistrée
- DONNE pouvoir à monsieur le maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier

Objet : Enquête publique , Enquête parcellaire chemin d'Armandonne à Lamastre – Approbation du Procès-verbal du commissaire enquêteur.

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique conjointe : enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du chemin d'Armandonne à Lamastre et Enquête parcellaire ont été ouvertes afin de permettre la régularisation de l'emprise du chemin rural d'Armandonne à Lamastre.

L'enquête publique s'est déroulée du 04 avril au 19 avril 2016.

Madame Dominique BOUDAY , désigné commissaire-enquêteur par décision de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 09 mars 2016 , a rendu ses conclusions le 10 mai 2016 .

Elle s'est prononcée favorablement à l'enquête parcellaire concernant la régularisation de la portion de chemin rural d'Armandonne à Lamastre ainsi qu'à la déclaration d'utilité publique du projet de régularisation du chemin d'Armandonne à Lamastre sur la commune d'Empurany

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- **Décide d'approuver d'approuver les conclusions du commissaire enquêteur**
- **Décide d'approuver la Déclaration d'Utilité Publique du projet de régularisation du chemin d'Armandonne à Lamastre sur la commune d'Empurany**

- **Décide d'approuver l'enquête parcellaire concernant le projet de régularisation de la portion du chemin rural d'armandonne à Lamastre sur la commune d'EMPURANY**
- **Donne tout pouvoir à monsieur le maire pour signer tous les actes relatifs à cette décision et pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision**

Objet : Travaux de signalisation au sol.

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le devis établi par l'entreprise DELTA SIGNALISATION pour la réfection des peintures au sol , des passages piétons , des arrêts de bus ,des places de parking et autres marquages .

Le montant total des travaux s'établit à la somme de 1 500 ,00 € TTC.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le coût de cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE monsieur le maire à signer le bon de commande correspondant
- l'autorise à régler la dépense correspondante
- le charge de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Dégâts des eaux agence postale -

Dans le cadre du dégâts des eaux à l'agence postale, les travaux de remise en état sont terminés et la compagnie d'assurance GROUPAMA nous adresse un chèque de 881,90 € en règlement du sinistre.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ,

- Autorise monsieur le maire à emmètre un titre de recettes pour la somme de 881,90 €
- le charge de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Objet : SINISTRE PONT SUR LA VOIE COMMUNALE N°5 -

Dans le cadre du sinistre sur le pont situé sur la voie communale n° 5 , la compagnie d'assurance GROUPAMA nous adresse un chèque de 8 649,00 € en règlement de la remise en état du pont.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ,

- Autorise monsieur le maire à emmètre un titre de recettes pour la somme de 8 649,00 €
- le charge de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Objet : DON PAROISSE ST BASILE

Dans le cadre des travaux d'entretien du bâtiment communal concernant l' église d'Empurany ,L'association ADVI paroisse ST BASILE a accordé une participation de 3 000 ,00 € .

Conformément à l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ,

- Accepte le don effectué par l'ADVI paroisse ST BASILE
- Charge monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

divers : demande de subvention du centre d'Animation Nautique de Vernoux – Après discussion le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande. Profusion de demandes émanant d'associations extérieures.

Eau : l'entreprie VAUX a transmis un devis concernant les travaux d'adduction aux Balayes Sud . Le coût s'élève à 14 680 ,00 € HT pour les travaux de tranchée uniquement. Monsieur le maire , rencontrera les intéressés pour savoir quelle pourrait être leur participation. Le conseil municipal donne son accord pour l'engagement des travaux et précise qu'ils devront être terminés avant le 31 octobre 2016.

Ecole : A la rentrée prochaine le nombre d'enfants fréquentant l'école sera de 52 (les inscriptions ne sont pas closes il peut y avoir des rajouts) l'espace dédié à la cour devient trop étroit pour que chacun puisse avoir l'espace pour évoluer tranquillement. Il devient indispensable de pouvoir agrandir cet endroit. Pour cela il faudrait reprendre le jardin , actuellement occupé par les locataires du logement de la mairie ; ce qui les prive de tout espace extérieur. Monsieur le maire a pris contact avec la propriétaire de la parcelle de terrain située juste en dessous de l'actuel jardin.Elle n'est pas opposée à la vente de cette parcelle qui a une superficie de 203 m2 mais attend qu'on lui fasse une offre de prix. Le conseil municipal propose une fourchette entre 1200 et 1500 € et charge monsieur le maire d'engager les négociations.

Les brigades vertes ont été sur la commune pour une semaine. Elles ont eu en charge le débroussaillage des chemins de randonnée et la pose d'enrobé à froid.

Monique demande quand les chemins seront ils débroussailler , visiblement le quartier vers Saignol n'est pas fait.

Sentiers de randonnée : Christophe demande à ce que l'on balise le chemin qui passe vers chez lui . Les randonneurs se perdent et atterissent à la Naute. Annie dit qu'il est prévu de le refaire. Elle signale aussi qu'une autre ballade a été balisée, celle faite avec le Comité des Fêtes à l'automne. Mais il reste quelques passages délicats où l'on aurait besoin de l'autorisation des propriétaires pour pouvoir emprunter cette partie.

Monsieur le maire demande si quelqu'un voudrait bien suivre l'actualité du site internet de la commune et communiquer les mises à jour et les changements à opérer.

Annie précise que le 28 juin 2016 le village sera visité par le jury du fleurissement. Il y a un petit imprévu, c'est que la mosaïque devait être posée après cette date. Il est donc proposé d'organiser une soirée pour avancer le chantier. Rendez vous est pris pour le lundi suivant à 20 heures à la salle polyvalente.

Dominique donne à voir un exemplaire du bulletin municipal qui est parti à l'imprimerie.

Dans le cadre de ces délégations à la communauté de communes du pays de lamastre il rapporte que la comédie de Valence travaille en relation avec le collège du Vivarais sur le montage d'une pièce de Théâtre. Trois représentations de cette pièce seront données , Une à Valence , Une à Lamastre et pourquoi pas la troisième à EMPURANY ? Sur le principe le conseil municipal donne son accord à ce que la salle polyvalente soit utilisée à cet effet.

Philippe fait un point sur les goudronnages à prévoir cette année. Il a fait une liste non exhaustive des lieux qui commencent à se dégrader et où il serait bon d'intervenir.

Il remercie les personnes qui ont donné de leur temps pour la pose d'enrobé.

Laurent ajoute qu'il a refait l'arrosage dans le village, il reste à mettre les goutteurs.

Christophe a reçu les remarques de la présidente d'Anacrouse , qui s'est étonnée de ne pas avoir eu droit à une subvention de la part de la commune d'Empurany.

Il est précisé que cette association est basée à Lamastre et Christophe demande lorsqu'il y a des demandes de subvention , il serait bon de connaître le nombre d'adhérents domiciliés sur la commune.

Il souligne qu'une bande d'enrobé a été posée devant chez Mme Lassara , au Bourg, et pense que le problème sera résolu.

A 23 h 40 l'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée.

Fait à EMPURANY le

Le Maire,

D.GLAIZOL